

Paris, le 5 septembre 2024

## NOMINATION DE MICHEL BARNIER AU POSTE DE PREMIER MINISTRE

### Les industriels PME-ETI demandent une réforme d'EGAlim basée sur la différenciation et la sanctuarisation du tarif fournisseur

La FEEF adresse ses félicitations au nouveau Premier ministre Michel Barnier et se réjouit qu'un exécutif soit prochainement en place dans un contexte économique particulièrement complexe. La FEEF tient à rappeler que les industriels PME-ETI (22 000 entreprises françaises) attendent rapidement une réforme de simplification du cadre des relations commerciales pour atteindre les objectifs de souveraineté alimentaire et industrielle. Une telle réforme passera nécessairement par une évolution de la relation industrie-commerce qui doit cibler d'abord et en priorité les PME et les ETI de croissance qui sont les premières à souffrir de l'inadaptation du cadre juridique des négociations commerciales.

Dans une [étude Banque de France pour la FEEF\\*](#) à paraître prochainement, les premiers résultats démontrent que la situation économique des PME-ETI fournisseurs de la distribution s'aggrave et se poursuit (pour rappel, le nombre d'entreprises déficitaires était déjà passé de 19% en 2018 à 30% en 2022).

Dans ce contexte, la FEEF demande la [création d'un régime spécifique de simplification et de protection pour les industriels PME-ETI comme cela se pratique en droit européen](#). C'est le seul moyen aujourd'hui pour mettre un terme à l'injustice qui consiste à traiter de la même manière, d'un côté, les multinationales et, de l'autre, les entreprises à taille humaine dont la faible puissance de marché les rend vulnérables.

**Ce bouclier de protection pour les industriels PME-ETI passe par deux mesures prioritaires :**

- **la différenciation en fonction de la taille des fournisseurs** sur la base du critère européen de chiffre d'affaires mondial inférieur à 350 millions d'euros ;
- **la sanctuarisation du tarif des industriels PME-ETI** pour permettre à ces entreprises de retrouver de l'oxygène, conserver la sanctuarisation des coûts agricoles et réussir la construction en marche avant du prix.

*« La fragilisation du tissu économique des industriels PME-ETI qui se poursuit depuis 6 ans doit alerter le prochain gouvernement et l'ensemble des parlementaires. Il est crucial d'adapter le cadre actuel des négociations commerciales par la différenciation et la sanctuarisation du tarif des fournisseurs PME-ETI afin d'avoir les moyens d'investir, de créer de l'emploi local et de soutenir le monde agricole », souligne Léonard Prunier, Président de la FEEF.*

\*Etude Banque de France – ACSEL pour la FEEF (21 milliards d'euros de chiffre d'affaires), à paraître en septembre 2024.

**A propos de la FEEF :**

La FEEF (Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France) représente les PME-ETI des produits de consommation du quotidien. Cela correspond à 22 000 entreprises indépendantes, 250 000 emplois directs et 33 000 sites de production répartis dans les territoires. Garantes de la souveraineté industrielle et alimentaire de la France, ces entreprises de nos régions sont engagées en faveur des produits responsables, de l'approvisionnement et de l'emploi local. A cet égard, la FEEF a créé en 2014 le Label RSE « **PME+** » pour valoriser les actions sociétales des PME-ETI fournisseurs de la distribution. [www.feef.org](http://www.feef.org)

**Contact presse**

**FEFF** : Virginie Feuillebois – Tél. : 01 47 42 43 33 – Email : [vfeuillebois@feef.org](mailto:vfeuillebois@feef.org)